

Compte rendu de séance

Séance du 4 Octobre 2021

L'an 2021 et le 4 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : BORDERIE Patrice, CORNET Philippe, d'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

Excusé(s) avant donné procuration : Mmes : CHOTIN Françoise à M. MARSAIS Jean-Pierre, DAVAILLON Isabelle à Mme ARNAULT Brigitte

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

- Présents : 11

Date de la convocation : 28/09/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le

et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. BORDERIE Patrice

Objet(s) des délibérations

Aménagement d'un espace de loisir multi-générationnel - mission de maîtrise d'œuvre. - réf : 2021_042

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 07/06/2021, une discussion s'était engagée sur la possibilité d'implanter un Pump-track sur l'ancien stade de foot, puis de l'aménagement du terrain dans sa globalité.

Suite à plusieurs réunions de travail de la commission chargée d'étudier le projet, il est proposé de considérer l'aménagement de cette zone comme la continuité des travaux d'aménagement du centre-bourg actuellement en cours sur la RD n° 760 et la redéfinition des zones de vie et de circulation dans le village.

À l'initiative de la commission, l'agence URBA 37 actuel titulaire de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie a été conviée à la séance et présente au conseil municipal, un concept d'aménagement d'un espace de loisirs multi-générationnel afin de l'accompagner pour sa prise de décision.

La proposition de l'agence URBA 37 pour une mission d'étude du projet s'élève à un montant de 6.120,00 € TTC. Les éléments de la mission sont : diagnostic et définition des enjeux - propositions de scenarii - mise au point du schéma global d'aménagement - plan d'action - estimation.

Après le départ de l'agence URBA 37, le débat a lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de confier une mission d'étude du projet à l'agence URBA 37 pour l'aménagement d'un espace de loisirs multi-générationnel sur le site de l'ancien terrain de foot, afin de poursuivre la redynamisation du bourg en redéfinissant les zones de vie et la circulation au sein de la commune.

- **Charge** Madame le Maire de signer les documents et de mettre en œuvre les actions pour la mise en route du projet.

Fin de fermage des parcelles communales ZM 38 - 46 et 50 - offre de reprise de fermage et offre d'achat. - réf : 2021_043

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 07/06/2021, Madame le Maire avait fait part de la volonté du locataire des parcelles communales ZM 38 - 46 et 50 de mettre fin au bail de fermage qui le liait à la commune. L'éventualité d'une vente en priorité aux riverains des parcelles avait été évoquée.

Depuis, une offre de reprise de location a été reçue en mairie pour la parcelle ZM n°50 par Monsieur Michel NIVELLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal met au vote les deux questions suivantes :

- Proposition de fermage de la parcelle ZM n°50 :

À 7 voix POUR 5 voix CONTRE et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Michel NIVELLE pour la reprise du bail locatif en fermage de la parcelle ZM n°50 selon les règles en vigueur.

- Mise en vente des parcelles ZM n° 38 et 46 aux riverains en priorité :

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer à la vente les parcelles en priorité aux riverains.

A la majorité (pour : 7 contre : 5 abstentions : 1)

Subventions aux associations 2021. - réf : 2021_044

Comme chaque année, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations.

Une demande de participation aux frais de scolarité de deux apprentis résidents de la commune, est également présentée par le campus des métiers de Joué-lès-Tours à raison de 80 euros par apprenti.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** des subventions aux associations suivantes :

- anciens combattants : 30,00 €
- A.D.M.R. : 250,00 €
- chasseurs de la Tourmente : 30,00 €
- chasseurs du Sud Indrois : 60,00 €

- **Dit qu'une participation de 160,00 €** sera versée au Campus des métiers de Joué-lès-Tours pour les frais de formation des deux apprentis résidents de la commune cette année.

Questions diverses :

Ramassage des déjections canines :

Il est rappelé à la population que les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des chiens afin que cela ne constitue pas une nuisance pour les riverains ni les promeneurs.

D'autre part, il est fait appel au civisme de chacun pour que les déchets éventuellement éparpillés dans les rues en dehors des passages du service de collectes des ordures ménagères soient ramassés et portés dans une poubelle adéquates.

Complément de compte-rendu:

Plantation et renouvellement des rosiers : Certains rosiers plantés ces dernières années sont morts. La commission du fleurissement va les répertorier pour les remplacer et repérer des endroits où en installer de nouveaux dans le bourg.

Compte rendu des commissions : Madame le Maire donne un résumé succinct des réunions qui se sont tenues à la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine au sujet des gens du voyage et de la scolarisation des enfants.

Rapport d'activité de la CCLST : Il a été remis en version papier à Madame le Maire et sera adressé en version numérique aux membres du Conseil Municipal. Il est consultable sur le site Internet de la communauté de communes.

Séance levée à: 23:20

En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Maryse GARNIER